

## Note aux candidats définitivement admis au concours de recrutement de la 41<sup>ème</sup> promotion

Nous félicitons les candidats définitivement admis au concours de recrutement de la 41<sup>ème</sup> promotion et nous les informons de ce qui suit :

1. Le début de la formation aura lieu le 15 Janvier 2023 en mode présentiel.
2. Tout désistement après le début de la formation engendrera l'obligation de remboursement de la totalité des frais de formation engagés au titre de la première année.
3. La vérification approfondie des dossiers des candidats qui est demeure en cours, se poursuivra même après le début de la formation (toute pièce irrégulière dans le dossier de candidature, entrainera l'exclusion immédiate de l'étudiant concerné).
4. Le respect du règlement intérieur et des orientations de l'administration sont obligatoires.
5. Une fiche auto-évaluation pédagogique ([copie ci-jointe](#)) est mise à votre disposition afin de la remplir soigneusement et la transmettre par mail ([scolarite@iedf-dz.com](mailto:scolarite@iedf-dz.com)) à l'administration de l'Institut au plus tard la fin Décembre 2022 (les candidats sur la liste d'attente sont également concernés).

